

Quelle place pour les personnes racisées dans nos villes?



Propos recueillis par July Robert
// Chargée d'études et d'analyses à PAC //

Quelle place pour les personnes racisées dans nos villes?



Propos recueillis par July Robert
// Chargée d'études et d'analyses à PAC //

À l'image du quartier du Chatelain à Bruxelles autrefois prolétaire et aujourd'hui aisé, beaucoup de capitales et métropoles en Europe connaissent un phénomène d'embourgeoisement que des sociologues et géographes appellent la gentrification. Haute des loyers, constructions de nouveaux logements, implantation de nouveaux commerces et création de quartiers « attractifs » induisent des flux sociaux et un remplacement de la population, entraînant une relégation constante des personnes non-désirables hors de ces espaces. Les populations précarisées et racisées sont les premières touchées par ses politiques publiques de réaménagement urbain. Leur relégation en dehors d'espaces supposés ouverts à toutes de manière égalitaire les confine aux marges, tant de nos centres urbains que de nos sociétés. Quels liens peut-on tisser et tirer entre gentrification et colonisation ? Quelle place pour les populations racisées dans nos villes ? Le narratif colonial est-il similaire à celui de la gentrification ? Afin de nous éclairer, nous avons rencontré la chercheuse à l'Institut de sociologie de l'ULB Véronique Clette-Gakuba qui nous a répondu à la lumière de ses recherches académiques sur les modalités de productions d'espaces par et pour les groupes privés d'espace propre ainsi que de ses engagements militants.

JULY ROBERT Dans vos travaux, vous analysez comment le racisme structurel, l'anti-Noirceur et la colonialité du pouvoir se traduisent dans la ville, notamment à Bruxelles. Vous évoquez à la fois des logiques de ségrégation urbaine héritées du colonialisme et des formes contemporaines de contrôle policier qui privent les personnes noires d'un plein accès à l'espace. Pourriez-vous expliquer les grandes lignes de cette articulation ?

VÉRONIQUE CLETTE-GAKUBA De prime abord, je dirais que c'est la question des territoires et des frontières intraterritoriales d'immunisation qui permet de penser l'articulation entre ségrégation urbaine et colonialité du pouvoir. Dans les villes du Congo belge, notamment Léopoldville (actuelle Kinshasa), Élisabethville (actuelle Lubumbashi) ou Stanleyville (actuelle Kisangani), à partir de 1910, l'organisation spatiale reposait sur une division raciale stricte : une ville blanche où se concentraient les activités économiques et administratives, et, à côté, tenues à distance, des zones reléguées où

vivaient les personnes colonisées, cantonnées au rôle de main-d'œuvre taillable et corvéable à merci. L'accès des Congolais à la ville européenne était strictement contrôlé, leurs présences étaient régulées par un dispositif policier incluant des obligations de laissez-passer et, dans plusieurs centres urbains, des interdictions de circulation nocturne (couvre-feu) furent appliquées dès les années 1920-1930 : les travailleurs devaient regagner la cité indigène après leur journée de travail sous peine d'amendes ou d'arrestation. Cette ségrégation que l'on ne pointe pas suffisamment comme ayant été centrale pour qualifier le colonialisme belge, revêtait une ampleur et une cohérence rapprochant fortement l'ordre colonial belge d'un régime d'apartheid, même si celui-ci n'était pas codifié dans un ensemble de lois unifiées comme en Afrique du Sud.

Ce qui est central ici, c'est que la ségrégation urbaine ne se limitait pas à une séparation spatiale. Elle s'articulait aussi à des régimes de temporalité et de mobilité : des politiques définissaient qui pouvait circuler, où, et à quel moment. Autrement dit, il s'agissait non seulement d'assigner des territoires, mais aussi de contrôler les déplacements et les présences.

Aujourd'hui, on peut lire le contrôle policier dans cette continuité. Il fonctionne comme une forme d'assignation à résidence, en définissant non seulement les lieux où les personnes noires peuvent être, mais aussi les conditions de leur apparition dans l'espace public. D'un côté, un contrôle mobile qui surveille les circulations ; de l'autre, un contrôle qui encadre et sanctionne les modes d'apparaître. Cette logique héritée du colonialisme éclaire la manière dont la ségrégation urbaine, la privation d'espace et la surveillance policière structurent encore et toujours la ville contemporaine et l'expérience des personnes noires, et celles identifiées comme arabes, aujourd'hui dans une ville comme Bruxelles.

Tout récemment, en août 2025, une femme d'origine congolaise a été violemment agressée par un agent de Sécurail à la gare du Nord à Bruxelles alors qu'elle se déplaçait avec

des titres de transport parfaitement en ordre. Cet épisode – médiatisé car filmé – illustre la continuité coloniale des logiques de contrôle de la mobilité : elles s'exercent indépendamment d'une infraction ou pas, et se reproduisent quotidiennement dans une relative indifférence, et en particulier se retrouvent justifiées dans le cadre de la chasse aux migrants. Le contrôle policier n'est pas interrogé en tant qu'outil de ségrégation par la société majoritaire, blanche, qui n'en subit pas les effets. Il est relativement normalisé ou, au mieux, dénoncé en raison de ses stigmatisations. Or, par les communautés qui le subissent et les collectifs qui luttent contre la violence policière, tel Bruxelles Panthère, il est bel et bien vécu et travaillé comme une question de ségrégation raciale, en acte.

Y a-t-il d'autres éléments pour lesquels vous pourriez tirer un parallèle dans les politiques publiques urbaines aujourd'hui ?

À Bruxelles, les politiques de contrôle dans l'espace se déploient de manière racialisée. Les qualifier simplement de racistes ne suffit pas : il faut les analyser comme la continuité entre logiques sécuritaires et projets d'aménagement urbain, et lire la gentrification à travers une grille critique de la race. La zone du canal et sa gentrification racialisée en est une manifestation exemplaire.

Des chercheurs et militants, dont Nordine Saïdi, Mouhad Reghif ou Khadija Senhadji, ont montré comment les politiques sécuritaires se superposent aux projets d'aménagement urbain, visant à transformer totalement ces espaces et à les blanchir. Autour du canal, les mesures répressives se sont intensifiées après les attentats de Paris (2015) et de Bruxelles (2016), stigmatisant les quartiers populaires majoritairement maghrébins, désignés comme le « croissant pauvre ». Des centaines de perquisitions ont alors été menées dans les mosquées, associations et domiciles, souvent, uniquement, avec une allusion à l'islam.

Le Plan Canal fédéral de Jan Jambon (de lutte contre la radicalisation) et sa politique de droite

(NVA) ont encore renforcé cette logique de stigmatisation et de répression, en créant des zones d'exception autour du canal. En parallèle, le Plan Canal régional et le Contrat de Quartier Durable Canal visent à transformer ces quartiers en espaces « conviviaux », attractifs pour des populations plus aisées ; à entreprendre une politique de « dynamisation » autour du canal – comme si ces quartiers n'étaient pas dynamiques ! Bien sûr, cette convivialité se traduit par la création de parcs, places et commerces adaptés à des modes de vie blancs et aisés ou bobos.

Ces politiques publiques montrent que la stigmatisation raciale et les dispositifs sécuritaires s'articulent avec les projets d'aménagement urbain : un continuum se crée entre la promotion des modes de vie des populations blanches et la fragilisation socio-spatiales des habitants des quartiers populaires à partir de politiques ciblées et racistes.

L'extension du centre-ville vers ces quartiers n'est pas neutre : elle suppose la répression préalable, la relégation et le remodelage progressif de l'espace pour rendre les quartiers compatibles avec un idéal de convivialité blanche. L'on peut fortement craindre que des projets comme le Centre Kanal-Pompidou vont encore davantage renforcer ces dynamiques de gentrification racialisée.

De nouveau, cette analyse critique de la gentrification racialisée a été développée par des chercheurs non blancs et militants, tandis que le champ académique dominant, lui, tend à privilégier une lecture colorblind de la gentrification – une lecture aveugle à la question raciale.

Il y aurait urgément une analyse de ce type à réaliser à l'endroit des politiques et des mesures répressives que connaît le quartier Matonge à Bruxelles.

Ce que vous sous-entendez, c'est qu'il y a des flux de mobilité qui sont jugés plus légitimes que d'autres ?

Oui, bien sûr ! Les plans de sécurité et de lutte contre le terrorisme ne visent pas seulement un « objectif » circonscrit ; ils mettent en place des modes opératoires qui assimilent certains espaces dans leur globalité à des problèmes supposés. Ces dispositifs construisent bien souvent une présomption de dangerosité sur des territoires racialisés, en assimilant leurs habitants, certains types d'expression et de corporéité à des menaces (par exemple, le trafic de drogue à Anderlecht). Ce n'est pas que ces populations seraient objectivement dangereuses, mais plutôt que des dispositifs légitiment leur contrôle, leur déplacement ou leur relégation.

À cela s'ajoute la question des flux dans ces quartiers, avec notamment des plans du type « Good Move » qui ont visé certains modes de circulation dans la ville, notamment motorisés. Or, l'usage de la voiture s'est imposé en lien avec une condition économique : certaines populations dépendent de leur véhicule pour se déplacer dans une ville dont elles sont exclues ; une ville tertiarisée synonyme de peu de déplacements au quotidien (contrairement à ce qu'implique le commerce par exemple), pour certains mais pas pour d'autres ! Comme l'a analysé le sociologue David Jamar, cette politique qui vise à transformer les mobilités s'appuie sur des dispositifs discursifs de type « civilisationnel » (la « bonne mobilité »). Elle ne tient pas compte des modalités historiques et différenciées des usages de la ville et affirme le « comment » la ville doit être fréquentée pour être conviviale.

Pensez-vous judicieux de dresser une parallèle entre processus de colonisation et de gentrification ? Certaines personnes affirment que derrière le projet colonial, il y a un État, ce qui ne semble pas forcément être à l'œuvre dans la gentrification ...

Il ne s'agit pas de chercher une équivalence stricte entre colonisation et gentrification. Les approches de la colonialité du pouvoir ne prétendent pas que le système colonial d'hier se reproduirait aujourd'hui à l'identique,

avec les mêmes structures juridiques ou les mêmes dispositifs institutionnels. La comparaison ne se situe pas sur ce terrain. Ce serait aussi réducteur que d'affirmer qu'il n'existe plus d'inégalités de genre au prétexte que les femmes ont obtenu le droit de vote. En revanche, les études décoloniales montrent que les matrices de pouvoir fondées sur la race – produites dès la conquête des Amériques et consolidées pendant la période coloniale – demeurent opérantes, structurantes et profondément organisatrices de nos sociétés contemporaines. C'est à ce niveau, celui des continuités structurelles, que l'articulation entre colonisation et gentrification doit être appréhendée.

Je ne dirais pas non plus que l'État est absent de ces processus gentrificateurs : il agit autrement. Il ne passe pas par des moyens législatifs explicites – tout comme il n'a pas « légalisé » l'apartheid urbain au Congo –, mais il a contribué à l'organiser. Dans d'autres cas, il ne met pas en place de politiques réellement proactives pour dépasser ces logiques territoriales. Ce n'est pas le seul acteur en jeu, certes, mais il en était de même pendant la colonisation. Cela étant, la gentrification a de commun avec la colonisation, à la fois les processus de répression, de domestication et, au besoin, d'évacuation des espaces !

On peut se dire que les entreprises étaient derrière la colonisation, au même titre que les pouvoirs financiers. On retrouve certaines de ces logiques aujourd'hui dans les villes.

Je voudrais répondre à cette question en déplaçant un peu l'accent. Bien sûr qu'il y a des logiques économiques et financières, mais réduire la colonisation – et ses continuités urbaines – à cela, c'est passer à côté d'un élément tout aussi structurant : l'action de l'État et des politiques de gouvernement. C'est en ce sens que je préfère insister sur les politiques migratoires et d'accueil. On ne peut pas dire ici que l'État ne soit pas directement en cause : ces politiques rendent impossible pour une

partie de la population d'accéder à des statuts administratifs et juridiques qui leur assurerait une sécurité.

Ces conditions de non-accueil ont des effets directs sur la territorialité et la spatialité urbaines. Je pense ici au quartier des abattoirs à Anderlecht, où l'on trouve une forte présence subsaharienne et une activité économique intense, notamment dans le commerce automobile. Mais ces activités peinent à se stabiliser car elles sont privées d'ancrages institutionnels : elles ne trouvent pas la possibilité d'exister sur un marché reconnu, doté d'espaces sécurisés et régulés. Ce n'est pas seulement une question de restrictions, c'est avant tout une question de privation d'espace. Les communautés noires se retrouvent ainsi dans une situation que Katherine McKittrick qualifie de « spacelessness » (« sans espace ») : privées d'espaces propres, d'ancrages solides, elles développent des stratégies de flux, de circulation et de dispersion, qui marquent pourtant la ville de manière soutenue.

Ces activités économiques génèrent un flux considérable dans la ville – entre concessionnaires, réseaux d'acheteurs, ateliers, exportations – mais ce flux n'est pas reconnu comme tel. Les politiques urbaines et de cohésion sociale le regardent avec un prisme misérabiliste, voire raciste, comme si ces pratiques n'étaient que marginales, désordonnées, sans valeur. Or, il faudrait se demander : qui produit effectivement de l'activité et de la valeur dans la ville ? La réponse est biaisée par le regard blanc et par une norme économique orthodoxe qui invisibilise ces formes d'économie.

J'ai mené une courte recherche sur Bruxelles noire à la demande de la curatrice Sorana Munya dans le cadre de l'exposition « The Act of Breathing: Notes on Fugitivity ». Cela a notamment débouché sur la production d'une carte qui montrait l'intensité des flux d'un « Bruxelles noir » : des flux d'autant plus puissants qu'ils se déploient à partir d'une « absence d'espace », laquelle pousse à multiplier

les usages de chaque recoin possible : « Le moindre espace que l'on nous concède, on l'exploite à mort », dixit Gaëtan Panzo Dolo, exprime bien cette idée.

Pour résumer en deux mots, ces jugements de valeur au fondement des politiques publiques sont biaisés par un regard raciste et jugeant puisque ces activités sortent du cadre de pensée des personnes au pouvoir ?

Effectivement, toutes les politiques publiques sont mises en place à partir d'un regard blanc ! Au sens où le racisme informe le regard comme le souligne Frantz Fanon. Si on envisage le regard blanc sur la période coloniale, c'est de cet ordre. Il y aurait des modes de vie chaotiques, on ne comprend pas ce que font ces gens et on les trouve désorganisés. D'où le discours civilisationnel. Mais je pense qu'il faut aller au-delà de la « non prise en considération ». Si on s'y arrête, cela peut donner l'illusion qu'il suffirait d'expliquer et de faire admettre qu'il y a quelque chose qui se passe, qu'une différence existe. Et donc qu'une prise de conscience pourrait advenir d'une simple explication de la part d'un ou une sociologue. Mais non ! C'est plus prégnant que ça ! Il y a un mépris, et il y a la volonté – c'est pour ça qu'il faut parler de discours civilisationnel – d'imposer un autre mode de vie, une assimilation pour que, précisément, ces modes de vie autres disparaissent. Ce n'est pas seulement une mauvaise perception ou une incapacité à voir ce qui existe. Le regard blanc est actif : il exprime un mépris et une volonté d'imposer son propre mode de présence comme la seule norme légitime, en cherchant à faire disparaître les modes de vie et d'expression non-blancs.

BIBLIOGRAPHIE ET RÉFÉRENCE

- David Jamar (2022). « Le plan Good Move ne passe pas à Schaerbeek : comment l'expliquer ? » *Bruxelles, Unknown/unspecified: Le Soir*.
- Katherine McKittrick (2011), « On plantations, prisons, and a Black sense of place », *Social and Cultural Geography*, Vol. 12, n° 8, pp. 947-963.
- Frantz Fanon (1952), *Peau noire, masques blancs*. Paris, Éditions du Seuil.
- Charles-Didier Gondola (1997), *Villes miroirs. Migrations et identités urbaines à Kinshasa et Brazzaville (1930-1970)*. Paris, L'Harmattan.
- Nordine Saidi (2025), « Ils veulent qu'on soit "Gandhi" face à des milices néonazies », publié sur le site internet de Bruxelles Panthères, 06 mai.
- Khadija Senhadji (2019), « Dispatch From Brussels : a City of Anti-racist and Decolonial Resistance(s) », *The Funambulist*, n° 22, mars-avril.
- George Yancy (2008), *Black Bodies, White Gazes. The Continuing Significance of Race*. Lanham, Rowman & Littlefield Publishers.
- The Act of Breathing: Notes on Fugitivity* conçue par les curatrices Sorana Munya et Evelyn Simons, KANAL-Centre Pompidou, 16 septembre 2023.

